


# MAIRIE DU BELLAY EN VEXIN



## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°03

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 03/03/2020	L'an deux mille vingt Le dix mars à dix-neuf heures
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 03/03/2020	Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Didier GABRIEL
<b>Nombre de CONSEILLERS</b>  En exercice : 10  Présents : 8  Votants : 9	<b>Etaient présents :</b> LOTHAIRE Raphael - TREHEUX André - DUFOUR Elizabeth - MAUGER Olivier - FEUTRIE Guillaume - LE NEINDRE Philippe - BAZOT Patricia.  <b>Absent excusé :</b> Olivier- COUVREUR- BILLARD Karine  Formant la majorité des membres en exercice.
<b>Délibération N°03</b>  <b>OBJET :</b> <i>APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019</i>	<p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Après s’être fait présenter le budget de l’exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l’état de l’Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer.</p> <p>Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019,</p> <p>Après s’être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.</p> <p>Considérant que le compte de gestion du Receveur est identique au compte administratif de l’Ordonnateur,</p> <p>1 – Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celle relatives à la journée complémentaire,</p> <p>2 – Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,</p> <p>3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :</p>

	<p>Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur est adopté par 6 voix pour, 3 voix contre.</p> <p>Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à la majorité.</p>
	<p>Fait à le Bellay-en-Vexin, le 23 mars 2020 EXTRAIT CERTIFIE CONFORME</p>
<p>CACHET</p> 	<p>Le Maire Didier GABRIEL</p> 